



POLITIQUE 13.4

LES DISTINCTIONS HONORIFIQUES DU MAJOR-GÉNÉRAL W. A. HOWARD

Autorité Comité exécutif – le 22 oct 2006

INTRODUCTION

1. Cette politique remplace l'OAIC 47-02 tel que annulé par le Directeur Cadets et Rangers juniors canadiens.
2. Le major-général W. A. Howard, CMM, CM, CD, QC, colonel commandant des Cadets royaux de l'Armée canadienne de 1974 à 1979, pour souligner son désir de faire valoir l'excellence lors de l'Examen National de Certification d'Étoile (ENCE), combiné avec l'évaluation du rendement global du cadet, a créé des distinctions honorifiques annuelles pour les meilleurs cadets de l'Armée nommées "Les distinctions honorifiques du major-général W. A. Howard." Ces distinctions honorifiques sont administrées et les récipiendaires sélectionnés par un conseil établi par la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.
3. Les distinctions honorifiques seront présentées annuellement, une dans chaque province et territoire, aux cadets ayant terminé parmi les trois (3) premiers sur l'Examen National de Certification d'Étoile. Ces cadets doivent aussi être reconnus à titre de cadets exceptionnels conformément aux critères de sélection du paragraphe 6. Au cas où une province ou territoire ne soumettrait aucune nomination, le conseil de sélection choisirait un gagnant d'une autre province ou territoire, afin de s'assurer que le nombre maximum annuel de distinctions honorifiques est atteint.
4. Chacune des distinctions honorifiques se présentera sous forme de médaille avec ruban offerte par le major-général Howard.

LA MÉDAILLE HOWARD





AUTORITÉ

5. L'agence autorisée à approuver toutes les propositions de candidats pour ces distinctions honorifiques est la Ligue des cadets de l'Armée du Canada.
6. Les divisions provinciales et territoriales de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada doivent être consultées au cours de l'évaluation. Il appartient à l'Officier des cadets de la région, l'Officier senior d'état-major des cadets, l'Officier des cadets de la province ou du territoire ou encore au commandant du détachement, dépendant de l'organisation dans la région militaire, de déterminer comment se fera la consultation.

CRITÈRES DE SÉLECTION

7. Les meilleurs cadets doivent être sélectionnés en se basant sur les critères de sélection suivants:
8. le comportement
9. résultats à l'ENCE minimum du 85% écrit durant l'année courante;
10. and has served a minimum of three (3) years as an Army Cadet.
11. la contribution aux activités du corps, y compris la participation à la vie communautaire;
12. les relations avec ses pairs;
13. les résultats aux cours de perfectionnement professionnel; et
14. les résultats scolaires.

CONSEIL DE SÉLECTION

15. Chaque province/territoire doit convoquer un conseil de sélection comprenant des Officiers régionaux de cadets ou des Auteurs régionaux de cadets qui connaissent personnellement les cadets étant considérés. Un représentant de la division provinciale/territoriale de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada doit être inclus sur le conseil de sélection.
16. Afin d'aider les conseils de sélection, des déclarations écrites devraient être sollicitées :



-
17. a. du commandant du corps de cadets qui peut certifier les qualifications, les cours suivis, la contribution à la vie du corps et qui est d'accord avec la nomination du cadet pour cette distinction honorifique (voir annexe A);
 18. b. du directeur d'école qui peut donner son appréciation des résultats scolaires; et
 19. c. d'un dirigeant dans la communauté qui peut apporter des précisions au sujet d'un projet spécial entrepris par le cadet, un événement sportif ou d'autres activités semblables où le cadet a excellé.

AVIS

20. Les régions doivent faire parvenir les renseignements demandés pour trois (3) nominations par province/territoire (si possible) au QGDN/D Cad 4-4 et à la Ligue des cadets de l'Armée du Canada (bureau national) conformément à l'annexe A :
21. Les régions doivent faire parvenir les renseignements requis au bureau national de la Ligue au plus tard le 15 mai de chaque année afin de permettre à la Ligue d'obtenir les médailles et les rubans et de les faire parvenir aux régions aux dates demandées.
22. Toute couverture publicitaire, par exemple photos et articles, devrait être envoyée au bureau national du LCAC pour une éventuelle parution dans le journal "DROIT AU BUT" de la Ligue des cadets de l'Armée et au D Cad 4-4.

Reference Manual

The Army Cadet League of Canada
National Policies and Directives

**Manuel de référence**

La Ligue des cadets de l'Armée du
Canada
Politiques et directives nationales

Annex A to ACLC Pol# 13.4

Annexe A au LCAC Pol# 13.4

LES DISTINCTIONS HONORIFIQUES DU MAJOR-GÉNÉRAL W.A. HOWARD
FORMULE DE MISE EN CANDIDATURE

1. CADET**ANNÉE DE LA DISTINCTION HONORIFIQUE**

a. Grade	Nom	Prénom & Initiales	Sexe
			<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
b. No. du Corps	Ville	Province	Région
c. Adresse Postale	Ville	Province	Code Postal
d. Date de Naissance	No. de Téléphone – Résidence		
Jour	Mois	Année	()

2. PARENT/TUTEUR

a. Nom Prénom & Initiales	Lien de Parenté
b. Adresse au domicile (si différente de ci-dessus) - inclure le code postal	
c. No. de Téléphone	
Résidence ()	Travail ()

3. OFFICIER COMMANDANT

a. Je pose la candidature du cadet mentionné ci-haut pour cette distinction honorifique et je certifie qu'il/elle rencontre les critères de sélection suivants:				
(1) Minimum de 3 ans de service continu à titre de Cadet de l'Armée et s'est enrôlé le _____ (Date).				
(2) A réussi l'ENCE le (Date) _____ avec une note de _____ %				
(3) A réussi un cours de CC _____ Date : _____ au (CIECA) _____				
(4) A réussi un cours de CCI _____ Date : _____ au (CIECA) _____				
(5) Loyauté exceptionnelle envers son corps de cadets et les cadets de l'Armée.				
(6) Tenue, comportement, fiabilité et habiletés en exercices militaires.				
b. Observations Personnelles / Recommandations:				
c. Autres réalisations exceptionnelles à titre de cadet:				
d. Date	Grade	Nom (lettres moulées)	Signature	Position (si signé pour le cmdt)



draft

4. CONSEILLER CADETS/OFFICIER DES CADETS DU SECTEUR

a. Je suis d'accord avec la mise en candidature de ce cadet de l'Armée et je certifie que l'information à la Section 3 ci-dessus est exacte.			
b. Observations / Recommandations:			
c. Date	Grade	Nom (lettres moulées)	Signature

5. COMMANDANT DU DÉTACHEMENT

a. Je suis d'accord avec la mise en candidature de ce cadet de l'Armée et je certifie que l'information à la Section 4 ci-dessus est exacte.			
b. Observations / Recommandations:			
c. Date	Grade	Nom (lettres moulées)	Signature

6. REPRÉSENTANT PROVINCIAL/TERRITORIAL DE LA DIVISION

a. Je certifie que la division de _____ de la Ligue des Cadets de l'Armée du Canada a été consultée sur la mise en candidature de ce cadet pour cette distinction honorifique.			
b. Observations / Recommandations:			
c. Date	Grade	Nom (lettres moulées)	Signature

7. QG DE RÉGION

a. L'information contenue dans cette mise en candidature est exacte et je suis d'accord avec les recommandations.				
a. Observations:				
c. Date	Grade	Nom (lettres moulées)	Signature	Position

NOTES:

1) Il est requis des QG de Région de s'assurer que cette formule de mise en candidature est entièrement complétée pour chaque cadet nommé.	
2) Veuillez préparer en quatre copies lorsque la Section 7 est complétée et distribuez tel qu'indiqué:	
<u>Action</u>	<u>Info</u>
Ligue des Cadets de l'Armée du Canada	Cmdt du Corps
QGDN/Directeur des Cadets 3 (Armée)	Division Provinciale